Nations Unies S/PV.5790



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5790e séance

Mercredi 5 décembre 2007, à 15 heures

New York

Président :	M. Spatafora	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Rogachev
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Natalegawa
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/684)

07-62684 (F)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/684)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Liban une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Salam (Liban) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Serge Brammertz, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brammertz à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/684, qui contient une lettre datée du 28 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le neuvième rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Je donne maintenant la parole au représentant à M. Serge Brammertz, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante. Je lui souhaite la bienvenue et le remercie de son exposé.

M. Brammertz (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant que l'on me donne à nouveau l'occasion d'informer le Conseil des progrès réalisés par la Commission d'enquête internationale indépendante (IIIC). Ce dernier rapport porte sur les activités réalisées depuis juillet 2007.

Au cours de ces derniers mois, la Commission a poursuivi l'enquête sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes, commis le 14 février 2005. Par ailleurs, la Commission a continué à prêter son concours aux autorités libanaises dans les enquêtes qu'elles mènent concernant 18 assassinats et attentats ciblés perpétrés dans le pays depuis octobre 2004. Cette liste de cas qui ne cesse de s'allonger comprend aussi l'assassinat du député Antoine Ghanem commis le 19 septembre 2007 par un véhicule piégé dans l'est de Beyrouth. M. Ghanem est le sixième député tué au Liban depuis 2005.

Même si l'enquête se trouve encore dans sa phase initiale, selon ses premières conclusions, les auteurs de l'assassinat ont pu surveiller et mobiliser un véhicule piégé dans un laps de temps très court. Cette conclusion, ainsi que d'autres résultats préliminaires d'autres enquêtes font penser que les auteurs ont eu - et ont sans doute encore – des capacités opérationnelles à Beyrouth.

Ces quatre derniers mois, la Commission s'est surtout attachée à mettre en œuvre le plan d'action détaillé de chaque volet de l'affaire Hariri. Depuis mon dernier exposé au Conseil, la Commission a recueilli plus de 70 témoignages au Liban et dans plusieurs autres pays. Ces auditions, et d'autres mesures prises aux fins de l'enquête, notamment dans les domaines de la police scientifique et de l'analyse des communications ont permis à la Commission de mieux comprendre les événements entourant ce crime.

Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines précis, notamment les événement liés aux deux hommes qui ont acheté la camionnette Mitsubishi utilisée dans l'attaque; la région précise d'où viendrait l'auteur de l'attentat suicide, la manière dont il a pu entrer au Liban et le moment où il l'a fait; la personne qui a disparu avec Ahmed Abu Adass et ses éventuels liens avec des groupes extrémistes; ainsi que l'analyse plus approfondie des structures de jure et de facto, des moyens, des capacités, des courants d'informations et des chaînes hiérarchiques de certaines organisations pertinentes pour l'enquête.

En outre, la Commission continue d'apporter une assistance technique aux autorités libanaises pour leurs enquêtes sur 18 autres attentats, notamment l'assassinat du député Ghanem. La Commission a mené plus de 40 entrevues, dans le cadre de ces affaires, au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport. La Commission a également fourni aux autorités libanaises de nombreux résultats importants issus d'examens de police scientifique sur ces affaires.

Au cours de la période sur laquelle portera le prochain rapport, la Commission continuera de mettre en œuvre son plan d'action et suivra toutes les pistes d'enquête.

Depuis mon premier exposé au Conseil, j'ai toujours souligné qu'il importe de trouver un équilibre entre la nécessité d'assurer la transparence des travaux de la Commission d'une part, et le devoir de la Commission de garantir la confidentialité de l'instruction de l'autre. Dans ce contexte, être à la hauteur des attentes a été – et demeure – un défi important.

Ces derniers mois, alors que l'on avançait sur certaines pistes, on a pu circonscrire le champ de l'enquête. Alors que le champ de l'enquête se resserre, la Commission fait actuellement preuve d'une prudence croissante à l'égard de la gestion de l'information. Cette approche a été décidée avec le plein accord des autorités judicaires libanaises pour protéger la sécurité des personnes qui coopèrent ou désirent coopérer avec la Commission, pour protéger les droits des suspects potentiels, et surtout pour assurer la sécurité du personnel de la Commission. Cette attention accrue accordée à la confidentialité l'est également en prévision du transfert au tribunal spécial pour le Liban, afin d'éviter de compromettre toute procédure judicaire à venir.

Pleinement conscients des fortes attentes placées dans la Commission depuis le début, le personnel de la Commission et moi-même avons fait tout notre possible pour remplir le mandat de la Commission. Lorsque je suis arrivé à Beyrouth il y a près de deux ans, j'ai été appelé à gérer une toute petite équipe de six enquêteurs. Immédiatement, nous nous sommes lancés dans l'exercice de longue haleine consistant à renforcer la division des enquêtes, notamment par le renforcement des capacités dans les domaines des analyses pénales et judiciaires et de la police scientifique. Aujourd'hui, la division compte 47 fonctionnaires recrutés sur le plan international et reçoit l'appui des sections administrative, linguistique et de sécurité de la Commission.

Nous avons tout de suite commencé à passer en revue les éléments de preuve recueillis et conçu une stratégie d'enquête en conformité avec les normes juridiques internationales. Au cours des mois qui ont suivi, la Commission a lancé en même temps 24 enquêtes dans différents lieux et 66 projets de police scientifique, dont la majorité est achevée. Le but était de répondre à trois questions fondamentales : comment l'attaque du 14 février 2005 a-t-elle été planifiée et exécutée? Qui a préparé et conduit l'attaque? Pourquoi Rafic Hariri a-t-il été tué?

Dans une première phase, une attention nouvelle s'est portée sur les enquêtes sur le lieu du crime, pour lesquelles des techniques de police scientifique de pointe ont été utilisées. Pendant plusieurs semaines, les experts de la Commission sont retournés sur le lieu du crime pour examiner les éléments de preuve et commencer à inventorier de façon systématique et à archiver toutes les pièces à conviction physiques et biologiques. Des bases de données contenant ces pièces à conviction, des profils génétiques, des portraits-robots et d'autres informations concernant l'enquête ont été créées et sont actuellement complétées. Ce sont d'importants outils d'enquête, et je pense que ce sera une contribution importante léguée par la Commission.

La Commission a regroupé les différentes constatations concernant le conteneur de l'engin explosif improvisé, la position exacte de cet engin, le mécanisme de mise à feu utilisé, la composition des explosifs utilisés et plusieurs autres aspects fondamentaux du crime afin d'établir une théorie cohérente concernant l'explosion du 14 février 2005.

Des projets spécifiques ont été lancés pour identifier les auteurs physiques du crime. Ces projets avaient pour but d'identifier les personnes surveillant activement les faits et gestes de Rafic Hariri pendant la période qui a précédé l'attentat, et de comprendre quel rôle ont joué dans cette surveillance les détenteurs des six cartes SIM. Qui a acheté et préparé la camionnette Mitsubishi Canter? Qui est l'auteur de l'attentat-suicide? Qui est Ahmed Abu Adass et quelle est sa participation dans ce crime?

S'appuyant sur des centaines d'entretiens et d'examens, la Commission a pu répondre à bon nombre de ces questions ou du moins considérablement réduire le champ de ses recherches sur ces questions, comme les rapports de la Commission au Conseil des

deux dernières années l'indiquent en détail. En même temps, la Commission s'est concentrée sur les possibles mobiles du crime. Elle a commencé par examiner ou réévaluer le calendrier et l'importance des activités de Rafic Hariri au cours de la période qui a précédé son décès, notamment ses relations privées, professionnelles et politiques tant au Liban qu'au niveau international, ainsi que les menaces, les avertissements et les assurances qu'il aurait pu recevoir concernant sa propre sécurité.

En travaillant par élimination, la Commission a pu progressivement réduire la liste des mobiles possibles essentiellement aux mobiles liés aux activités politiques de Rafic Hariri au cours des mois qui ont précédé son décès, mais sans exclure la possibilité que le mobile du crime soit le résultat d'une combinaison de facteurs. Tout au long de ses enquêtes sur tous les aspects du crime, la Commission s'est principalement efforcée de passer en revue, de façon objective et méthodique, les éléments de preuve rassemblés afin d'établir des liens, basés sur des éléments de preuve, entre le lieu du crime, les auteurs physiques et les auteurs situés à distance.

Comme je l'ai signalé dans mon dernier exposé au Conseil, les progrès réalisés au cours de ces derniers mois ont permis à la Commission d'identifier plusieurs personnes présentant un intérêt, qui auraient pu participer à certains aspects de la préparation et de l'exécution du crime ou qui ont peut-être su qu'un plan pour cette attaque était préparé.

Outre l'enquête sur Hariri, le mandat de la Commission a été élargi en décembre 2005 pour inclure une assistance technique aux autorités libanaises dans 14, et à présent 18, autres affaires. En dépit des ressources limitées disponibles, la Commission a essayé d'apporter le meilleur appui possible aux autorités libanaises qui enquêtent sur ces affaires.

Outre son rôle en matière d'assistance technique, la Commission s'est également efforcée en priorité d'établir des liens entre ces affaires, ainsi qu'entre ces affaires et l'affaire Hariri. Dans les rapports précédents, qui s'appuyaient principalement sur un travail analytique, la Commission a relevé l'existence de points communs possibles entre la nature des attentats, le mode opératoire, le profil des victimes et les mobiles possibles. Les récentes constatations de la Commission semblent indiquer que certains liens opérationnels peuvent exister entre certains des auteurs de ces attentats. Confirmer ces liens opérationnels sera l'une des principales priorités de la Commission au cours des mois à venir.

Dans mon premier rapport au Conseil, j'ai signalé les difficultés que les forces de l'ordre libanaises rencontraient dans les enquêtes sur les crimes de cette nature. Ces difficultés étaient dues en partie à un manque d'expertise spécifique. Tout en reconnaissant le travail réalisé par les autorités libanaises dans un environnement difficile, j'ai noté que peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les enquêtes sur le lieu des crimes et la coopération entre les services de maintien de l'ordre. Il sera nécessaire d'accroître l'appui international si nous voulons remédier à ces déficiences.

Comme par le passé, la Commission reconnaît que nous n'aurions pu obtenir que peu de résultats sans la coopération efficace qui existe entre la Commission et les autorités judiciaires libanaises. La Commission tient des réunions presque journalières avec le Procureur général et ses services, et des réunions supplémentaires ont eu lieu au cours des quatre derniers mois avec les juges d'instruction pour chacun des attentats ciblés. Ces échanges ont lieu dans une atmosphère d'appui mutuel, car on reconnaît que si des résultats sont obtenus dans cette enquête, c'est et ce sera grâce à ce partenariat.

La Commission a également redoublé d'efforts pour fournir aux autorités libanaises toutes les informations dont elles ont besoin pour évaluer de façon indépendante les éléments de preuve disponibles et agir compte tenu de cette évaluation.

Grâce à un accord conclu entre la Commission et les autorités syriennes en janvier 2006, la coopération s'est considérablement améliorée. Avec la conclusion de cet accord, la Commission a pu entendre plusieurs fonctionnaires syriens, notamment au niveau le plus élevé de l'État, avoir accès aux archives et mener avec succès de nombreuses missions en Syrie. La Commission réaffirme que cette coopération demeure essentielle pour le succès de son mandat.

Depuis le début du mandat de la Commission, la coopération avec d'autres États a été d'une importance fondamentale. La Commission continue d'attendre de tous les États qu'ils fournissent des informations, permettent l'audition d'individus et fournissent un appui technique, le cas échéant. Je demande une fois encore à tous les États de continuer de coopérer pleinement et avec diligence avec la Commission.

On m'a souvent demandé si je pouvais prévoir quand l'enquête serait terminée. Malheureusement, je ne le peux pas. La conduite d'une enquête n'est jamais une science exacte. L'achèvement de l'enquête dépendra des résultats définitifs de plusieurs projets qui sont toujours en cours et de la coopération de tous les États. Tout aussi importante sera la capacité de la Commission et, au cours de la phase suivante, l'aptitude du Bureau du Procureur à encourager des témoins supplémentaires à se manifester.

Lorsqu'on me demande si je suis satisfait des progrès réalisés jusqu'à présent, ma réponse est oui, sans hésiter. Des résultats importants ont été obtenus dans de nombreux aspects de l'enquête, en dépit des innombrables difficultés auxquelles la Commission est confrontée. Gardant à l'esprit les progrès réalisés au cours des derniers mois, je suis plus confiant et optimiste que jamais et je pense que l'enquête peut être menée à bien avec succès. Mais pour atteindre ces résultats, il est extrêmement important que la Commission continue de recevoir l'appui administratif dont elle a besoin, notamment en ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste de son personnel.

Alors que la Commission a pour priorité principale de poursuivre son enquête, elle s'efforce aussi de veiller à ce que tout soit prêt pour une transition sans heurts au Bureau du Procureur du Tribunal spécial pour le Liban, lorsque celui-ci commencera ses activités.

Les rapports de synthèse de la Commission sont mis à jour et complétés par un certain nombre d'analyses. Ils ont pour objet de permettre au Bureau du Procureur du Tribunal spécial d'étudier les informations et les conclusions de la Commission ainsi que de décider de la suite à donner à l'enquête.

La Commission travaille également sur plusieurs projets concernant la gestion, le stockage et le transfert éventuel du volume considérable de données, documents, pièces à conviction et autres informations dont elle dispose. En outre, elle collabore avec l'équipe créée pour superviser la transition au sujet de l'importante question qu'est la protection des témoins.

Comme il s'agit de mon dernier exposé au Conseil en ma qualité de Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, j'aimerais conclure en remerciant les autorités judiciaires libanaises, le Procureur général, son équipe et les juges d'instructions avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler au cours des deux dernières années. Compte tenu des fortes tensions politiques qui secouent actuellement le Liban, j'exprime également toute ma reconnaissance à l'armée libanaise et aux Forces de sécurité internationales qui ont veillé sans relâche à protéger le personnel et les installations de la Commission.

Je tiens à remercier les membres du personnel de la Commission, qui ont fait montre d'un zèle et d'un dévouement exemplaire tout au long de mon mandat à la tête de la Commission. Travaillant et vivant dans un environnement contraignant, ils servent d'une façon remarquable la Commission et l'ONU. J'adresse tous mes vœux de succès à mon successeur, M. Daniel Bellemare.

Je tiens également à remercier le Conseil de sécurité et le Secrétariat pour le soutien constant qu'ils apportent à la Commission depuis sa mise en place. Cela aura été pour moi un honneur et un privilège que de servir l'ONU et la cause de la justice à ces fonctions. J'en suis sincèrement reconnaissant au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Brammertz de son exposé.

Comme cela a été rappelé, la présente séance du Conseil de sécurité est la dernière à laquelle M. Serge Brammertz participe en sa qualité de Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres Conseil en remerciant chaleureusement M. Brammertz du brio avec lequel il s'est acquitté de sa difficile et délicate mission dans un environnement politique particulièrement épineux. Grâce à son travail remarquable, nous savons que ce qui est une perte pour la Commission sera un gain pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, puisque M. Brammertz y occupera bientôt les fonctions de Procureur. Nous lui souhaitons tous de réussir dans cette nouvelle entreprise pleine de défis.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Chef de la Commission, M. Daniel Bellemare. Comme les membres le savent, M. Bellemare sera également le Procureur du Tribunal spécial pour le Liban. Nous lui souhaitons plein succès à ces fonctions.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation libanaise vous félicite, vous-

même et la délégation italienne, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je remercie également la délégation indonésienne, son Représentant permanent et ses autres membres, de tous les efforts qu'ils ont consentis à la présidence du Conseil le mois passé.

Il s'agit du dernier rapport présenté par M. Brammertz en sa qualité de Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais Rafic Hariri et de ses compagnons. M. Brammertz nous quitte après avoir occupé ces fonctions pendant deux ans, durant lesquels il a été le témoin d'explosions et d'assassinats politiques, de l'agression destructrice d'Israël et des tentatives d'intimidation contre les forces internationales déployées dans le sud du Liban.

Nous avons écouté avec un grand intérêt l'exposé de M. Brammertz sur les résultats du travail de la Commission. Avant d'aborder le contenu même du rapport, nous voudrions féliciter cet enquêteur honnête et ce juriste consciencieux de son travail méthodique, assidu, rigoureux et cohérent, qui témoigne de son professionnalisme, de même que nous le félicitons d'avoir élaboré des plans de travail judicieux, d'avoir présenté des éléments de preuve et d'avoir réuni les meilleurs experts. Tout cela a contribué à instaurer un climat de confiance entre les États concernés par l'enquête en vue d'obtenir toute la coopération voulue. Nous remercions M. Brammertz et son équipe du travail accompli pendant ces deux années, durant lesquelles ils ont su mettre à profit les résultats précédents et ainsi poser des bases juridiques solides pour l'importante enquête que la communauté internationale a exigée en réaction aux actes de terrorisme organisé et aux multiples crimes politiques dirigés contre le Liban et son élite, qu'il s'agisse de ministres, de députés, d'intellectuels ou de défenseurs de l'opinion libre. Au premier rang figure bien sûr Rafic Hariri, dont l'assassinat visait à déstabiliser le pays et à compromettre la sécurité des Libanais.

Nous souhaitons attirer l'attention sur cinq points du rapport. Premièrement, la Commission a réussi à rétrécir le champ de l'enquête en parvenant à des conclusions préliminaires plus précises sur les circonstances du crime puisqu'elle a identifié un nombre accru d'individus concernés.

Deuxièmement, elle a réussi à préciser davantage les motifs présumés de l'assassinat, qui peuvent être mis en relation avec les activités politiques que le Premier Ministre Hariri menait en vue des élections et qu'il avait menées durant les mois et les années précédant son assassinat. Il s'agit, notamment, de l'adoption de la résolution 1559 (2005) du Conseil de sécurité; de la prorogation du mandat du Président Emile Lahoud; de la réforme de la loi électorale; et du statut politique de M. Hariri avant les élections législatives de 2005.

Troisièmement, plusieurs éléments viennent confirmer la validité des hypothèses émises par la Commission en ce qui concerne l'existence de liens opérationnels entre les auteurs présumés de l'assassinat, d'une part, et, d'autre part, les explosions et les actes terroristes qui ont suivi l'assassinat. La Commission a aidé les autorités libanaises à enquêter sur ces liens.

Quatrièmement, la Commission a progressé dans le transfert de ses activités au Bureau du Procureur du Tribunal spécial pour le Liban, et ce conformément aux recommandations du Secrétaire général et à la résolution 1757 (2007). Cela concerne la préparation du transfert des documents dossiers, et éléments de preuve de la Commission ainsi que l'élaboration d'un projet de stratégie prévoyant la création d'un programme de protection des témoins, la mise à jour des données et la planification de la liquidation des avoirs de la Commission, conformément aux procédures de l'ONU.

Cinquièmement, et c'est probablement le plus important, la Commission a établi que les éléments de preuve rassemblés sur l'assassinat de M. Rafic Hariri et les autres incidents, dont le récent assassinat du député Antoine Ghanem, montrent que les auteurs ou les équipes responsables de ces actes sont toujours en mesure de se déplacer rapidement à l'intérieur de Beyrouth et qu'ils disposent de capacités opérationnelles vastes et modernes. Ces groupes peuvent compter sur un savoir-faire et des ressources spécialisés.

Alors que le mandat de M. Brammertz touche à sa fin, je le remercie, au nom du Gouvernement libanais, pour tout ce que la Commission a accompli et je lui souhaite plein succès pour l'avenir. Nous sommes convaincus que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie profitera grandement de ses vastes compétences juridiques et de son expérience du terrain.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir nommé

M. Daniel Bellemare pour succéder à M. Brammertz à la tête de la Commission et pour assumer les fonctions de Procureur du Tribunal spécial pour le Liban, lorsque celui-ci commencera ses travaux. Nous saluons également l'accueil favorable que le Conseil a réservé à cette décision.

Nous approchons du troisième anniversaire de l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri et de ses compagnons. Nous rappelons aussi que d'autres martyrs ont été assassinés parce qu'ils voulaient affermir l'indépendance du Liban et défendre ses libertés. Nous sommes reconnaissants au Conseil, d'avoir assumé avec détermination ses responsabilités en créant la Commission d'enquête internationale indépendante.

Le Conseil a aussi exercé sa responsabilité en écoutant attentivement les rapports périodiques qui ont été présentés et en élaborant le statut du Tribunal spécial pour le Liban. Le Conseil a donc confié au Secrétaire général la tâche de prendre toutes les mesures voulues pour réunir les conditions nécessaires afin que Tribunal puisse commencer rapidement ses travaux, afin que justice soit faite et que ces criminels terroristes reçoivent le châtiment qu'ils méritent.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.